

## Gestes barrières et port du masque

Afin de lutter contre la Covid-19 et de limiter la transmission du virus, continuons d'appliquer scrupuleusement les gestes barrières.

### Gestes barrières



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et partout où cela est obligatoire



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)



Éviter de se toucher le visage



Aérer les pièces 10 minutes, trois fois par jour



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)

### Port du masque

La généralisation du port du masque dans le département du Rhône et la métropole de Lyon reste de mise : **le port du masque est obligatoire dans l'ensemble du département du Rhône et de la métropole de Lyon de 6h à 2h, y compris sur notre commune.**

Il reste obligatoire dans les communes de Lyon et Villeurbanne 24h/24.

- ANNUAIRES
- PORTAIL FAMILLE
- AQUEDUC
- PLU
- CHAP'INFO
- TRAVAUX
- MARCHÉS PUBLICS